



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2225**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition à titre gratuit de parcelles de terrains situées 43, avenue Garibaldi, rue Ethel et Julius Rosenberg et appartenant au Département du Rhône

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 18 avril 2011**Décision n° B-2011-2225**

commune (s) : Vaulx en Velin
objet : Acquisition à titre gratuit de parcelles de terrains situées 43, avenue Garibaldi, rue Ethel et Julius Rosenberg et appartenant au Département du Rhône
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir 5 parcelles de terrain situées 43, avenue Garibaldi, rue Ethel et Julius Rosenberg à Vaulx en Velin et appartenant au Département du Rhône. Elles sont nécessaires à la réalisation d'une voie nouvelle devant desservir le nouveau programme de l'OPH du Rhône qui permettra le relogement des familles de la Cité Marhaba.

Il s'agit de 5 parcelles de terrain nu, libres de toute occupation ou location, représentant une superficie totale de 2 189 mètres carrés dont la désignation suit :

Situation à Vaulx en Velin	Référence parcelle	Surface totale de la parcelle (en mètres carrés)	Surface à acquérir (en mètres carrés)
rues Ethel et Julius Rosenberg	BL 294	1 079	207
	BL 293	2 168	39
43, avenue Garibaldi	BL 147	4 925	1 703
	BL 146	5 781	96 + 144

Aux termes du compromis, le Département du Rhône céderait lesdits terrains à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu provenant de la division des parcelles BL n° 293, BL n° 294, BL n° 146 et BL n° 147 pour une superficie totale de 2 189 mètres carrés situées 43, avenue Garibaldi, rue Ethel et Julius Rosenberg et appartenant au Département du Rhône, et nécessaires à la réalisation d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.